



## SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

### Elaboration du Document d'Objectifs (2011-2012)

## Compte-rendu de la réunion de travail du 14 mai 2012

### GROUPE DE TRAVAIL « Aménagement du territoire, Activités de pleine nature et Tourisme »

<b>Date de la réunion :</b> 14/05/2012	<b>Lieu de rendez-vous :</b> Saint-Jean-du-Gard
<b>Objet de la réunion :</b> Discussion autour du programme d'actions du document d'objectifs	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Mathilde GUITTET - Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle <b>Et validé par :</b> François ABBOU, Président du COPIL et l'ensemble des participants	

#### Personnes participant au groupe de travail

- o Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
- o Nicolas BERTRAND, Parc national des Cévennes
- o François JOURDAIN, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons
- o Bernard CABANNES, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois
- o Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne
- o Alain PRADEILLES, Fédération départementale de la chasse du Gard
- o Bernard BORDARIER, Société de chasse de L'Estrechure
- o François ABBOU, Président du comité de pilotage
- o Mathilde GUITTET, opérateur local du site Natura 2000

Personnes excusées : Raymond TERNAT (FDC 30), Pascal DANCE (FDPPMA 30) et Claude LEGRAND (Société locale de chasse des Plantiers).

\*\*\*\*\*

L'objectif de cette réunion est de discuter et d'affiner les projets de fiches Action. Au préalable, une brève présentation permet de rappeler la démarche et le calendrier pour rédiger le programme d'actions du DOCOB.

*Divers éléments sont abordés au cours de la réunion.*

*Ce compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges et les modifications à apporter.*

- ⊗ Concernant la restauration et l'entretien des ripisylves (PHE 1), les essences arbustives ne sont pas éligibles aux financements Natura 2000 (cf. Arrêté préfectoral régional du 21 mars 2008) malgré leur intérêt écologique. Il est envisagé d'en discuter avec la DREAL LR et de rédiger un courrier commun afin d'en faire la demande.
- ⊗ Il est difficile de faire le bilan de l'impact de l'Aulne sur la ressource en eau. Essence autochtone, elle consomme beaucoup d'eau mais de multiples facteurs doivent aussi être pris en compte (évapotranspiration, ombrage, etc.). Cette essence impacte également positivement le milieu par son système racinaire plongeant qui favorise la circulation d'eau sous le sol ainsi que son rôle de filtre et de maintien des berges par exemple.
- ⊗ Afin d'optimiser les actions menées (PHE 13), il est intéressant de cibler et de prioriser les espèces végétales envahissantes en fonction de leur niveau d'impact sur le site et en lien avec le plan de gestion des espèces invasives du SMAGE des Gardons. Le plafond de financement des actions de lutte contre les espèces invasives paraît trop faible dans la mesure forestière au vue des chantiers déjà réalisés par le SMAGE des Gardons. Un contrat de lutte contre la renouée du Japon a été signé sur la vallée du Galeizon avec la mesure ni-agricole ni-forestière et il n'y a alors pas eu de plafonnement du montant.
- ⊗ Le Ragondin est présent sur le Gardon de Saint-Jean et quelques dégâts ont déjà été recensés. Pour limiter sa colonisation, une collaboration avec les sociétés locales de chasse et les piégeurs peut se mettre en place. L'opérateur se charge de se renseigner sur les possibilités de financement des cages pour piéger des ragondins dans le cadre de Natura 2000. La Fédération départementale des chasseurs du Gard propose annuellement des réductions sur l'achat de matériel. Les communes pourraient également s'investir après décision de leur conseil municipal en finançant l'achat de matériel et/ou en mettant en place une prime à l'animal.
- ⊗ Les connaissances sur les chiroptères et leur utilisation des cavités existantes sur le site Natura 2000 demandent à être développées. La grotte de Rouville et la grotte du Ranquet sont des sites qui pourraient potentiellement héberger le Rhinolophe euryale et un inventaire complémentaire sur toute l'année serait intéressant.
- ⊗ Les travaux pour propre compte ne sont pas encore éligibles aux financements Natura 2000. Cela intéresserait pourtant certains acteurs et favoriserait l'implication des personnes contractualisant. La DREAL LR travaille actuellement sur des projets de barème pour le rendre possible. Les montants et modalités par travaux sont difficiles à définir, notamment à une échelle régionale compte-tenu de la diversité des milieux.
- ⊗ Concernant la mise en place de l'observatoire local de biodiversité, il sera nécessaire de définir au préalable les objectifs que les acteurs locaux souhaitent se fixer et les moyens disponibles, en prenant en compte les démarches déjà en cours afin d'éviter les redondances.
- ⊗ L'appui des porteurs de projet dans le cadre du dispositif des évaluations des incidences est important. Il peut aussi être proposé des exemples de dossier d'évaluation des incidences par type de projet et une aide par des questions simples à se poser lorsque l'on élabore ce type de dossier.
- ⊗ Il est opportun de sensibiliser les acteurs touristiques (notamment les offices du tourisme et les hébergeurs) à propos de Natura 2000 et des enjeux écologiques présents afin qu'ils puissent relayer l'information auprès des touristes et valoriser leur territoire. L'idée d'une réunion d'information avec les acteurs touristiques avait déjà été évoquée. La lettre d'information Natura 2000 pourrait servir de documentation.

#### **Modifications à apporter :**

- ⊗ En accord avec le Groupe de travail « Forêt », interdire les traitements chimiques dans toutes les fiches Action.
- ⊗ Rajouter la Communauté d'Agglomération d'Alès comme partenaire dans la fiche Action PHE 1.
- ⊗ Prioriser les espèces végétales invasives dans la fiche Action PHE 13.
- ⊗ Rajouter « l'opportunité d'action » dans les conditions de réalisation de la fiche Action PHE 13.
- ⊗ Rajouter la « vérification du brûlage des rémanents » comme point de contrôle de la fiche Action PHE 13.
- ⊗ Préciser la proposition d'inventaires complémentaires des chiroptères dans la fiche Action ACS 1.
- ⊗ Préciser la sensibilisation des hébergeurs dans la fiche Action ISV 2.